

RÉPONSE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION AUX RECOMMANDATIONS DE PRICEWATERHOUSECOOPERS AU SUJET DES PROGRAMMES DE FLS

En 1998, le conseil scolaire provincial (anglophone) a demandé au ministère de l'Éducation d'entreprendre une étude des programmes de français langue seconde offerts dans le système éducatif du secteur anglophone. Afin de répondre à cette demande, le Ministère a entrepris de déterminer, par le biais d'une méthode Delphi, les aspects sur lesquels devait porter l'étude. En novembre 1999, le Ministère a confié l'étude des programmes existants à PriceWaterhouseCoopers par voie d'adjudication afin que la société puisse recommander des améliorations. Le ministère de l'Éducation a reçu le rapport de l'étude en septembre 2000 et il l'analyse depuis. Ce document présente la réponse du ministère de l'Éducation aux recommandations formulées dans le rapport de l'étude de PriceWaterhouseCoopers.

Recommandations du rapport de l'étude de PriceWaterhouseCoopers	Réponse	Plan d'action
1a) Qu'on maintienne les points d'entrée précoce et intermédiaire au programme d'immersion française – pas nécessairement aux niveaux actuels.	Pas d'accord	Maintien des points d'entrée précoce (1 ^{ère} année) et intermédiaire (6 ^e année).
1b) Qu'on augmente le temps consacré aux tâches, particulièrement celles qui seraient axées sur le renforcement des habiletés à communiquer à la fois dans les programmes de français de base et d'immersion française.	D'accord	Lancement du programme intensif de français de base en septembre 2002. Examen, pendant l'année scolaire 2001-2002, de la disponibilité des cours de niveau secondaire offerts aux élèves en immersion française. Objectif d'élargir l'accès grâce à l'apprentissage électronique.

Recommandations du rapport de l'étude de PriceWaterhouseCoopers	Réponse	Plan d'action
2a) Qu'on envisage la possibilité de déplacer les points d'entrée au programme d'immersion à la 3 ^e et à la 6 ^e années.	Pas d'accord	Maintien des points d'entrée au programme d'immersion aux niveaux actuels.
2b) Que le français de base soit obligatoire jusqu'à la 8 ^e année du programme anglais.	Pas d'accord	Le français de base restera obligatoire pour les étudiants du programme de base jusqu'à la 10 ^e année.
3a) Qu'on cherche ou qu'on élabore des activités supplémentaires d'évaluation qui permettraient aux élèves et enseignants du FLS de déterminer les faiblesses particulières au niveau individuel.	D'accord	Le Ministère travaillera avec les districts et le personnel enseignant afin d'accroître le nombre de tests en classe de FLS et les stratégies d'intervention appropriées dès l'année scolaire 2001-2002.
3b) Qu'on élabore un système amélioré du contrôle des programmes de FLS, qui serait axé sur la compétence du personnel enseignant, le temps consacré aux tâches, les ressources et la conformité au programme d'études.	D'accord	Le Ministère demandera aux districts et au personnel enseignant de faire rapport régulièrement sur leur observation de la directive 309, qui régit les programmes de FLS.
4. Que des évaluations accrues et plus efficaces soient effectuées en classe et menées par le personnel enseignant.	D'accord	Le Ministère travaillera avec les districts et le personnel enseignant afin d'accroître le nombre d'examen de FLS et les stratégies d'intervention appropriées dès l'année scolaire 2001-2002.

Recommandations de l'étude de PriceWaterhouseCoopers	Réponse	Plan d'action
5a) Qu'on précise les buts et objectifs des programmes de FLS en ce qui concerne l'examen de compétence orale.	D'accord	Le Ministère passera en revue les objectifs au cours de l'année scolaire 2001-2002.
5b) Qu'on élabore une meilleure stratégie de communication en vue d'informer les parents sur les objectifs des programmes de FLS.	D'accord	Le Ministère fournira aux parents, durant l'année scolaire 2001-2002, un énoncé clair des objectifs et des attentes de chaque programme de FLS.
6a) Qu'on transfère au programme de français de base les aspects du programme d'immersion dont pourraient bénéficier les élèves du programme de base dans leur apprentissage du français (comme les stratégies).	D'accord	Le Ministère étudiera avec les districts et le personnel enseignant, durant l'année scolaire 2001-2002, les possibilités de transfert des stratégies.
6b) Que le Ministère fixe un rapport élèves/personnel enseignant dans le programme anglais garantissant une attention suffisante à chaque élève.	L'examen de cette question va se poursuivre.	Cette question, entre autres, sera abordée dans le cadre de l'initiative pour une « éducation de qualité » que le ministère de l'Éducation s'est engagé à mettre en œuvre durant l'année scolaire 2001-2002.
6c) Que le matériel d'apprentissage spécialisé soit à portée de la main dans les salles de classe du programme d'anglais et que chaque école élabore en ce sens une norme raisonnable pour les deux programmes.	L'examen de cette question va se poursuivre.	Cette question, entre autres, sera abordée dans le cadre de l'initiative pour une « éducation de qualité » que le ministère de l'Éducation s'est engagé à mettre en œuvre durant l'année scolaire 2001-2002.